

### Point de l'ordre du jour n°4 :

#### Dossier de demande d'accréditation de l'INSPE-CVL

*VU le code de l'éducation et plus particulièrement son article L. 721-1 ;*

*VU les statuts de l'université d'Orléans ;*

*VU l'extrait du Conseil d'Institut de l'INSPE en date du 26 février 2025 portant avis favorable au dossier d'accréditation ;*

*VU l'avis rendu par la CFVU du 7 avril 2025 ;*

Conformément aux dispositions de l'article L. 721-1 du code de l'éducation, la durée de l'accréditation de l'INSPE CVL de l'académie d'Orléans-Tours est valable pour la durée du contrat pluriannuel liant l'Etat à l'université d'Orléans. L'INSPE CVL de l'académie d'Orléans-Tours est rattaché à la vague C de contractualisation et son accréditation court jusqu'au 31 août 2025. L'accréditation porte sur le pilotage du projet de l'INSPE CVL de l'académie d'Orléans-Tours et sur son offre de formation.

L'accréditation est renouvelée pour la même durée, après une évaluation nationale, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'accréditation sera ainsi renouvelée à partir du 1er septembre 2025 jusqu'au terme du prochain contrat pluriannuel, sous réserve de la qualité de l'évaluation et du projet.

Le Conseil d'administration approuve le dossier de demande d'accréditation de l'INSPE.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

#### Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	31
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	0

**La délibération est adoptée.**

Fait à Orléans, le 19 mai 2025

Le Président de l'Université



Eric BLOND

**DELAI DE RECOURS :** En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.